Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_224-DE

Délibération n° 2025.224

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_224-DE

Fougères Agglomération **2025.224**

2025.224 - Administration Générale - Adhésion à l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)

Créée en 1907 et reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) accompagne et soutient ses adhérents dans l'exercice de leur mandat. Force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics nationaux, communautaires et internationaux, l'Association assure également une fonction de conseil, de formation et d'information permanente et d'aide à la décision auprès de ses adhérents.

L'AMF met à disposition de ses adhérents une multitude d'outils et de services, dont de nombreux conseils juridiques gratuits et individualisés, afin de les guider, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat.

Outre la base documentaire, comprenant, notamment, de nombreuses notes d'analyse, l'AMF propose des outils exclusifs de simulation des conséquences financières de la baisse de la DGF ou de recomposition des exécutifs communautaires dans le cadre des nouveaux schémas de coopération intercommunale.

L'Association publie des périodiques comme le magazine *Maires de France*, la newsletter quotidienne gratuite *www.maire-info.com*, la newsletter hebdomadaire gratuite *AMFinfo* consacrée à l'actualité de l'Association ainsi qu'une newsletter bi-mensuelle, dédiée à l'actualité intercommunale*, IntercoActu*, elle aussi gratuite.

Enfin, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité organise régulièrement des événements thématiques, auxquels ses adhérents sont conviés, ainsi que son Congrès annuel (11 000 participants), adossé au Salon des maires et des collectivités locales (50 000 visiteurs).

Tout Maire et tout président d'intercommunalité en exercice dans les départements et territoires français de métropole et d'outre-mer, peuvent adhérer à l'AMF, quelle que soit l'appartenance politique ou la taille de la commune ou de l'EPCI.

La cotisation est votée chaque année par l'assemblée générale du Congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité. Le maire ou le président de groupement verse sa cotisation à l'AMF directement ou par l'intermédiaire des associations départementales de maires lorsque celles-ci se chargent du recouvrement. L'adhésion à l'AMF ou son renouvellement, sont soumis à une décision de la collectivité concernée.

A titre informatif, au titre de l'année 2025, le montant de l'adhésion était de 0,047 € par habitant. Selon les chiffres de l'INSEE parus le 02/09/2025, la population du territoire de Fougères Agglomération s'élève à 56 226 habitants. La cotisation prévisionnelle serait donc de 0.047 € X 56 226 = 2 642,63 €.

Entendu le présent exposé,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_224-DE

Fougères Agglomération **2025.224**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER** à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) pour l'année 2026 ;
- **DE VERSER** à l'AMF une cotisation annuelle d'un montant prévisionnel de **2 642,63 €**.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire pour cette adhésion et autoriser cette dépense.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU